



Réf. Farde e-Assemblées : 2419519

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/09/2021**Objet : DD - Climat.- Subside.- Sa "Brussels Business Hubs" : 4.800,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend s'inscrire pleinement dans les enjeux planétaires du développement durable en favorisant la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;

Considérant que suite à l'adoption de l'Agenda 21, le Collège des Bourgmestre et Echevins entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi de subsides aux personnes physiques, aux associations de fait, ASBL, associations chapitres XII sans but lucratif, établissement d'enseignement et PME engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Considérant que Brussels Business Hubs est un acteur actif dans les domaines de l'alimentation durable, l'économie circulaire et de l'économie sociale ;

Considérant que, dans le cadre du Festival Nourrir Bruxelles qui se tiendra du 16 septembre au 16 octobre 2021, Brussels Business Hubs souhaite organiser une série d'activités afin de sensibiliser le grand public autour de la thématique de l'alimentation durable et urbaine ;

Considérant que le 9 octobre 2021, Brussels Business Hubs organisera des conférences, workshops et visites d'ateliers et que le 10 octobre 2021 sera organisé un marché sur l'alimentation durable et locale avec des activités pour petits et grands ;

Considérant qu'en parallèle des activités précitées, Brussels Business Hubs organisera, de septembre à décembre 2021, 5 ateliers cuisine ouverts aux enfants dont le but sera de cuisiner des produits du marché bio ainsi que les invendus, en collaboration avec Wouter Mannaert, dessinateur de la BD « Yasmina et les mangeurs de patates » et une cheffe cuisinière ;

Considérant que le montant est disponible à l'article 87906/32101 du budget ordinaire 2021 ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté le montant alloué, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ce subside et autorisé la liquidation du montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 4.800,00 EUR à l'article 87906/32101 du budget ordinaire 2021 à la sa "Brussels Business Hubs" pour l'organisation d'activités de sensibilisation au grand public autour de la thématique de l'alimentation durable et urbaine.

Annexes :

